

REGLEMENT GENERAL DE LA COURSE 10KM DE LA VALENTINE 2025

1. Organisation de l'épreuve

La course **10KM DE LA VALENTINE 2025** aura lieu le dimanche 25 Mai 2025 sur les communes de Montargis et Amilly. Elle est organisée par l'association Run And Bike du Gâtinais, en partenariat avec le COTAME et MD2F. Cette course de 10 km débutera à 9h.

L'épreuve est ouverte à tous les licenciés et non licenciés. Les licenciés doivent présenter une licence FFA (COMPETITION, PASS'RUNNING ou LOISIR) de l'année en cours. Les non licenciés ou licenciés d'une autre fédération doivent fournir un Parcours de Prévention Santé (PPS) valide de moins de 3 mois.

L'organisation se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'épreuve en cas de force majeure.

2. Impératifs sportifs

Les concurrents s'engagent à traiter les autres compétiteurs, les bénévoles, les commissaires de course et les spectateurs avec respect et courtoisie (avant, pendant et après la course). Chacun doit faire preuve de sportivité. Les concurrents doivent impérativement assister au briefing d'avant course, qui se déroulera avant le départ, de façon à être informés des particularités ou conditions propres aux épreuves (points singuliers, éventuelles modifications de dernières minutes, etc.). Ils doivent avoir pris connaissance des parcours, consultables sur le site de l'épreuve. Outre le respect du règlement fédéral, les concurrents doivent se conformer aux directives de course (bénévoles et organisateurs). Les concurrents s'engagent à respecter les espaces et à ne procéder à aucun jet de détritus sur le parcours. Les concurrents sont tenus de porter le dossard fourni par l'organisateur (pouvant comporter le marquage de sponsors de la Compétition). Le dossard ne peut en aucun cas être plié ou masqué en tout ou partie.

3. Inscription

Les inscriptions se font sur www.altichrono.fr jusqu'au vendredi 23 mai 2025. Les inscriptions sur place sont possibles jusqu'à 8h30 avec un supplément de 2€, sous réserve des places disponibles. Limite : 300 participants.

Tarifs :

- Solo : 10€ jusqu'au 30 avril, puis 12€
- Duo ou Duo relais : 18€ jusqu'au 30 avril, puis 22€

4. Retrait des dossards

Le retrait des dossards se fera au Bistro Vélo les jeudi, vendredi et samedi précédents la course et sur place le jour de la course jusqu'à une demi-heure avant le départ.

5. Parcours

L'épreuve est une course de 10km en partie sur routes et avec quelques passages sur des chemins. Il ne comporte aucune difficulté particulière.

Vous avez la possibilité de courir en solo, en duo relais ou en duo dès le départ.

Epreuve en duo Relais : Le premier coureur assure les 5 premiers kilomètres, puis il récupère son binôme pour faire les 5 derniers kilomètres ensemble.

Epreuve en duo : Pour le duo vous devez rester avec votre binôme pendant toute la durée du parcours.

Le fléchage du circuit sera matérialisé par des pancartes, du fléchage au sol et de la rubalise.

Les véhicules d'accompagnement sont interdits.

6. Ravitaillement

Un ravitaillement liquide sera proposé au 5^{ème} kilomètre.

Un ravitaillement final sera proposé.

7. Récompenses

Les récompenses seront attribuées sous cette forme :

Epreuve Solo

Les 3 premières femmes (Scratch), les 3 premiers hommes (Scratch).

Le premier de chaque catégorie (non cumulable)

Epreuve Duo Relais

Le Premier Duo Relais mixte, (10km+4km)

Le premier Duo Relais Homme, (10km+4km)

Le premier Duo Relais Femme, (10km+4km)

Epreuve Duo

Le Premier Duo mixte, (10km à deux)

Le premier Duo Homme, (10km à deux)

Le premier Duo Femme, (10km à deux)

8. Remboursement

En cas d'impossibilité pour un athlète de participer, les droits d'inscription restent acquis à l'organisateur.

9. Assistance médicale

Une assistance médicale sera assurée par une équipe de secouriste.

10. Modification, adaptation ou annulation de l'épreuve

Dans le cas d'intempéries ou tout autre catastrophe rendant toute épreuve impraticable ou pour une raison indépendante de l'organisation ou imposée aux organisateurs, les concurrents renoncent d'ores et déjà à toute réclamation ou demande de remboursement. L'organisation se réserve le droit d'annuler ou de modifier le parcours en cas de force majeure.

11. Assurance Responsabilité Civile et Dommages Corporels

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte...) subis par les biens personnels des participants. Les participants ne pourront donc se retourner contre les organisateurs pour tout dommage causé à leur équipement.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance ou accident consécutif à un mauvais état de santé. Il en va de même pour un accident dû au non-respect du code de la route ou des consignes de sécurité ; ou du mauvais état de son matériel.

12. Droit à l'image

Chaque participant autorise expressément les organisateurs de la course 10KM DE LA VALENTINE ainsi que ses ayants droit tels que partenaires et médias, à publier, utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire, à titre gratuit, son nom, son image (photographies, vidéos), sa voix (interviews, vidéos) et sa prestation sportive dans le cadre de la compétition en vue de toutes exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support sur lesquelles il pourrait apparaître à l'occasion de sa participation à la course 10KM DE LA VALENTINE, notamment vidéo, CD, DVD, radio, télévision, podcast, webcast (Internet), enregistrements, film, publicité, matériel publicitaire, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Les droits audiovisuels relatifs à la compétition appartiennent exclusivement à l'organisateur.

13. Protection des données

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre inscription et pour la gestion des services facultatifs (option individuelle organisation des soins médicaux, annulation...) que vous auriez éventuellement choisi d'acquiescer. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'organisation. Par son inscription, le participant accepte et autorise expressément la collecte et le traitement de ses données à caractère personnel aux fins précitées. Les données à caractère personnel collectées conformément à l'article pourront être transmises à des prestataires tiers chargés de chronométrer le participant d'élaborer les listes de résultats et de les publier sur Internet. Par son inscription, le participant accepte et autorise expressément la transmission de ses données à caractère personnel à cette fin. Pour l'élaboration des listes des candidats au départ et des listes de résultats, les données suivantes seront collectées et traitées pour chaque participant : nom, prénom, année de naissance, sexe, nom du club, numéro de dossard et résultats (placement et temps). Ces listes seront publiées sur tous supports accompagnant la manifestation (sous forme imprimée et sur Internet). Par son inscription, le participant accepte et autorise expressément la collecte et l'utilisation de ses données à caractère personnel à cette fin.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à rbgatinais@gmail.com en indiquant votre nom, prénom, adresse et, si possible, votre numéro d'inscription. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.